Nous relayons les recommandations de la CDUS qui confirme implicitement que ce n'est pas le désir des lycéens qui doit guider le choix des spécialités au lycée, et qu'il s'agit donc bien d'une orientation précoce.
QdC

[**Recommandations de la CDUS dans le choix des spécialités au lycée en vue d'études scientifiques*]

La réforme des enseignements et de l'organisation du lycée entraînera, dès la rentrée prochaine pour les élèves de 1ère, la disparition de la logique des "séries" pour le bac général (L, SES et S) au profit d'une possibilité de choix des lycéens parmi un certain nombre de spécialités. Ainsi, les jeunes inscrits en seconde cette année vont être amenés à se positionner sur trois disciplines de spécialité pour leur année de première, parmi lesquelles ils pourront en conserver deux pour leur année de terminale.

Un impact important est attendu en particulier en ce qui concerne l'accès aux études scientifiques, et notamment les orientations vers les mentions de licence au sein des Facultés scientifiques. En effet, les programmes de licences scientifiques sont conçus, dès la première année, en se basant sur les compétences acquises par les élèves de terminale S. Ces compétences sont communes à la plupart des élèves pour ce qui concerne les mathématiques, la physique-chimie et les SVT, disciplines qui constituent le tronc de leur formation. La réforme conduit donc à une remise en cause majeure de ce tronc commun, et conduira à des profils plus diversifiés.

La suite sur le site de la CDUS (Conférences des Doyens et Directeurs des UFR Scientifiques) **ICI**.